

FAQ – 2^e et 3^e année d'études supérieures

Modalités de réinscription administrative pour un bon démarrage

Dossier de réinscription :

Remettre la **fiche secrétariat** et la **fiche d'urgence** mises à jour.

Couverture sociale :

Vous n'avez plus besoin de vous préoccuper de votre couverture sociale, (Sécurité sociale) car tout a normalement été mis en règle à votre entrée en 1^e année de formation supérieure.

L'état civil :

Bien vérifier que votre pièce d'identité est toujours en cours de validité. Si ce n'est pas le cas, faire les démarches nécessaires.

La responsabilité civile :

Vous devez fournir une **attestation de couverture en responsabilité civile** (assurance scolaire pour l'année 2026/2027). Celle-ci doit inclure les dommages corporels et matériels pouvant être causés à autrui.

Bourse CROUS :

Si ce n'est pas déjà fait, rapprochez-vous du CROUS pour faire les démarches nécessaires pour l'obtention ou le renouvellement d'une bourse étudiante : <http://www.crous-toulouse.fr/>

Joindre au dossier d'inscription la notification d'attribution de la bourse. La notification définitive sera à transmettre au secrétariat du lycée à la rentrée.

Stages en entreprises :

Chaque formation d'enseignement supérieur comprend des périodes pédagogiques en entreprise obligatoire. Elles font intégralement partie du parcours et de l'évaluation finale à l'examen.

A l'issue de chaque stage, des documents doivent être complétés par l'entreprise pour attester du temps passé en entreprise et des missions confiées (la convention de stage n'est pas une preuve légale).

BTS et DNMADE :

- Certification et fiche de suivi de stage sont à télécharger dans la [rubrique ENT dédiée aux stages](#). Ces documents devront être renseignés et signés par les maîtres de stage.
- Pour les mobilités Erasmus, une attestation de stage en anglais est téléchargeable sur le [Padlet du Consortium](#) « Toulouse School of Design ».

DSAA : l'attestation est fournie par les entreprises (pas de document à télécharger).

IMPORTANT : Cette attestation sera à remettre dans les meilleurs délais au professeur coordinateur, au moment qui sera convenu avec lui.